AVERTISSEMENTS AGRICOLES 0LP 11-7-69 954069

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION "NORD et PICARDIE" Arras - Tél. 21.04.21
(NORD - PAS-DE-CALAIS - SOMME - AISNE - OISE - SEINE-MARITIME)
Régisseur de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, 13, Grand'Place — 62 - ARRAS
C.C.P. LILLE 5701-50

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

N° 106 - 9 JUILLET 1969

AVERTISSEMENTS

GRANDES CULTURES

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Une certaine évolution de la maladie s'est manifestée début juillet comme on pouvait aisément le prévoir et ceci particulièrement dans les cultures insuffisamment protégées. Certains jardins présentent une destruction quasi complète du feuillage et déjà d'assez nombreux tubercules contaminés. De nombreux foyers existent dans la plupart des régions. Il sem ble que ceux-ci soient assez bien contrôlés dans les cultures correctement traitées. Le danger d'extension à partir de ces foyers n'en demeure pas moins réel et critique.

Une fois encore les dernières pluies souvent importantes ont créé de nouvelles conditions extrêmement favorables aux contaminations et aux repiquages en dépit des températures plus basses. Les cultures traitées dans la période du 2 au 5 juillet et plus précisément en fin de période, étaien t alors en grande partie protégées.

Une nouvelle extension de la maladie peut être envisagée vers la mi-juillet.

Nous rappelons les termes de notre précédent bulletin et conseillons de maintenir une protection permanente dans les cultures déjà assez fortement infestées. Renouveler les traitements après chaque pluie ou série de pluies ayant pu provoquer un lessivage des produits. Ne pas hésiter à forcer quelque peu les doses d'emploi des fongicides.

Dans tous les cas, réaliser une pulvérisation soignée des cultures afin d'assurer une bonne couverture du feuillage dans la période du 13 au 18 juillet. Si le temps demeurait anormalement frais, le traitement pourrait être reculé jusqu'en fin de période.

Sur variétés hâtives destinées à un proche arrachage, réaliser un défanage soigneux.

RENOUVELLEMENT DES TRAITEMENTS APRES UNE FORTE PLUIE

Il est difficile de fixer exactement la durée de persistance d'un produit sous la pluie. Cette durée dépend de l'adhésivité du produit, de la solubilité de la matière active et bien entendu de l'importance de la précipitation. Les deux premiers éléments ne peuvent être précisés que par les fabricants.

En ce qui concerne la pluie, on admet généralement qu'une forte pluie d'orage (15 à 20 m/m d'eau obtenue en 15 à 30 minutes) ou une pluie fine mais continue pendant une dizaine d'heure, peuvent entraîner un lessivage préjudiciable à l'efficacité du traitement lorsqu'il s'agit d'un produit d'adhésivité moyenne. Le renouvellement du traitement s'impose donc chaque fois que l'on a enregistré de telles précipitations.

DORYPHORES : Présence de jeunes larves dans les secteurs les plus chauds.

CULTURES FRUITIERES

TAVELURE DES FRUITS A PEPINS : Faisant suite aux précipitations de la dernière décade de juin (23 et 24 juin notamment), des sorties de taches pourront se produire à la mi-juillet, Assurer une bonne protection des vergers à cette période et poursuivre la lutte au cours de l'été là où l'on a observé des taches.

Tournez-s'il-vous-plaît.

18

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD-OUEST, DIRECTEUR-GÉRANT : L. BOUYX

CARPOCAPSE : Le vol se poursuit. Des pontes ont pu être déposées en début de mois. Maintenir la protection des vergers où l'on redoute les attaques de ce ravageur et ceci dans la période du 15 au 20 juillet.

TORDEUSES DIVERSES : Les produits habituellement utilisés contre le Carpocapse ont également une bonne action sur ces parasites présents habituellement dans quelques vergers.

CULTURES LEGUMIERES

INFORMATIONS :

SEPTORIOSE DU CELERI - ANTHRACNOSE DU HARICOT : Les conditions climatiques sont actuellement très favorables à l'extension de ces maladies. Poursuivre la lutte en fonction des précipitations.

On utilisera l'un ou l'autre des fongicides de synthèse à la dose de 2 Kg 5 à 3 Kg de matière active à l'ha pour combattre l'anthracnose du haricot.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

G. CONCE

L'Inspecteur du Service de la Protection des Végétaux

P. COUTURIER